

N° 6065⁴**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2009-2010

PROJET DE LOI**relatif aux travaux de mise en valeur des hauts fourneaux
A et B de Belval**

* * *

RAPPORT DE LA COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE

(21.4.2010)

La Commission se compose de: M. Fernand BODEN, Président; M. Marc SPAUTZ, Rapporteur; M. François BAUSCH, Mme Anne BRASSEUR, MM. Lucien CLEMENT, Fernand DIEDERICH, Fernand ETGEN, Mme Marie-Josée FRANK, M. André HOFFMANN, Mme Lydia MUTSCH, MM. Roger NEGRI et Marcel OBERWEIS, Membres.

*

I. ANTECEDENTS

Le 8 septembre 2009, Monsieur le Ministre du Développement durable et des Infrastructures a déposé le projet de loi sous rubrique à la Chambre des Députés. Le texte était accompagné d'un exposé des motifs, d'un programme de construction, d'un descriptif de la partie technique, d'une fiche financière ainsi que de documents graphiques.

Le Conseil d'Etat a rendu son avis le 18 décembre 2009.

Lors d'une réunion du 8 octobre 2009, la Commission du Développement durable a analysé le projet de loi sous rubrique ainsi que l'avis du Conseil d'Etat y afférent. Au cours de la même réunion la Commission a désigné Monsieur Marc Spautz comme rapporteur du projet.

En date du 10 février 2010, la Commission du Développement durable et la Commission de la Culture ont visité le site des hauts fourneaux à Esch/Belval.

Au cours de sa réunion du 17 mars 2010, la Commission parlementaire a décidé de commun accord avec les Ministres concernés, de scinder le projet de loi sous rubrique et de donner une priorité absolue aux travaux de restauration et d'aménagement des hauts fourneaux et de réaliser le Centre National de la Culture Industrielle (CNCI) seulement dans une deuxième étape.

Le 7 avril 2010, la Commission parlementaire a examiné et adopté une série d'amendements.

L'avis complémentaire du Conseil d'Etat date du 20 avril 2010.

En date du 21 avril 2010, la Commission du Développement durable a analysé cet avis complémentaire de la Haute Corporation et adopté le présent rapport.

*

II. OBJET DE LA LOI

1. Cadre historique

L'économie du 20^{ème} siècle se caractérise par le passage de la société agricole à la société industrielle, puis à la société des services. Les mutations du monde du travail ont eu leurs répercussions sur la société, le paysage, les villes, l'aménagement du territoire, la vie quotidienne des hommes et des femmes.

La véritable révolution industrielle est due à la production de fonte et d'acier grâce à laquelle le Luxembourg devient, dès le début du 20^{ème} siècle, un producteur métallurgique au niveau mondial. Le développement fulgurant du secteur sidérurgique révolutionne la vie économique entière du pays et a de nombreuses retombées bénéfiques: l'industrie de la construction mécanique, la fertilisation des sols pauvres de l'Oesling par la scorie Thomas et l'expansion rapide du secteur bâtiment.

2. Les Hauts Fourneaux

A Belval sont conservés aujourd'hui les deux derniers hauts fourneaux du Grand-Duché de Luxembourg datant de 1965 et 1970 avec quelques installations annexes et les cheminées de l'ancienne agglomération qui constituent le patrimoine industriel de Belval. Les hauts fourneaux A et B de l'ancienne usine d'Esch-Belval sont les derniers témoins d'une époque révolue documentant la phase liquide de production sidérurgique et représentent les éléments identificateurs les plus significatifs du site de Belval.

Depuis sa réfection en 1990, le haut fourneau A n'a plus servi que de réserve et n'a plus jamais été mis en service. Le haut fourneau B, le dernier haut fourneau encore en production au Luxembourg, fut arrêté en juillet 1997 suite au passage à la filière électrique à partir de 1993. Sur proposition de la Commission des Sites et Monuments, les deux hauts fourneaux de Belval ont été inscrits à l'Inventaire Supplémentaire des Sites et Monuments Nationaux en date du 18 juillet 2000.

Les deux hauts fourneaux se distinguent par leur système de gueulard. Le haut fourneau A a un système de double cloches tandis que le haut fourneau B a un gueulard sans cloches développé par la société luxembourgeoise Paul Wurth S.A. et vendu plus de 140 fois dans le monde.

Le projet de conservation des hauts fourneaux de Belval s'inscrit dans le contexte du nouveau quartier urbain. L'espace des hauts fourneaux sera intégré comme un lieu ouvert pour le public et ne restera pas une enclave au cœur de la Cité des Sciences. Les deux hauts fourneaux seront l'articulation centrale de la Cité des Sciences, non seulement sur le plan urbain mais également sur le plan conceptuel, culturel et sémantique.

3. Historique du projet

Le programme du gouvernement pour la Cité des Sciences, de la Recherche et de l'Innovation à Belval prévoit la valorisation des hauts fourneaux conservés sur le site et la création d'un Centre National de la Culture Industrielle (CNCI).

Sur demande du Ministère de la Culture, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Fonds Belval a été chargé de l'élaboration d'un concept de conservation et de mise en valeur pour les hauts fourneaux ainsi que d'un concept pour l'exploitation et les activités du CNCI.

Le développement du CNCI fait l'objet de trois lois: une première loi du 17 novembre 2003 a permis d'engager des études et travaux préparatoires indispensables au développement du projet. Les dépenses engagées au montant de 13.930.000.- € ont été affectées:

1. aux travaux de sécurisation et de stabilisation des hauts fourneaux,
2. à l'élaboration des concepts de conservation et de mise en valeur,
3. aux travaux de démantèlement et de restauration en vue de la mise en œuvre du scénario de conservation retenu par le gouvernement.

Or, comme déjà annoncé dans le chapitre I du présent rapport, les responsables politiques ont décidé, suite aux effets de la crise financière-économique sur les dépenses de l'Etat, de scinder le projet de loi No 6065 et d'accorder une priorité aux travaux de restauration des hauts fourneaux. L'auteur du présent rapport tient à souligner que le projet du CNCI ne sera pas abandonné et réalisé dès que la situation

financière de l'Etat le permettra. Entretemps, le Gouvernement et la Chambre des Députés étudieront de façon plus poussée les possibilités de l'implantation et de la conception du CNCI sur la terrasse des hauts fourneaux.

4. La conservation des hauts fourneaux

Avant d'aboutir à un projet de conservation, les hauts fourneaux ont fait l'objet de toute une série d'études préliminaires. Le Fonds Belval a fait établir un état des lieux général des ouvrages et un inventaire complet des structures. Il a mis en place une base de données avec un descriptif des éléments majeurs ainsi que des images graphiques en 3D des deux hauts fourneaux et de leurs installations annexes.

Une première intervention sur le site des hauts fourneaux a procédé à l'élimination des risques imminents dus aux chutes d'éléments pouvant résulter de l'instabilité des structures en raison de leur état de corrosion avancée. Un plan de sécurité conforme aux exigences de l'Inspection du Travail et des Mines et aux dispositions du règlement grand-ducal du 4 novembre 1994 concernant les chantiers temporaires ou mobiles a été établi pour l'ensemble du projet de mise en valeur des anciennes installations industrielles, couvrant le projet dans ses différentes phases de développement. Il comporte un projet de méthodologie d'intervention pour chacune des étapes successives, à partir de l'étape des études jusqu'à la réception des travaux.

L'expertise technique des ouvrages à conserver décrit d'une manière précise l'état de conservation des éléments constitutifs. A partir de ces informations, un inventaire complet de l'état de corrosion des parties métalliques des structures portantes a été dressé afin de détecter tous les éléments dont la stabilité n'est plus garantie. Les travaux de sécurisation et de stabilisation des hauts fourneaux réalisés dans la première phase se sont déroulés en trois étapes.

Les études préliminaires ont servi à définir plusieurs scénarios de conservation. Pour chaque scénario, un inventaire des éléments à conserver en fonction de leur représentativité didactique et culturelle a été dressé. Les répercussions sur les travaux de stabilisation et de conservation à entreprendre ont été étudiées pour chaque scénario envisageable.

Chacune des solutions proposées a fait l'objet d'une estimation des coûts pour les travaux de stabilisation d'une part, et d'autre part, pour les travaux d'aménagement et de sécurisation dans leurs grandes lignes ainsi que pour les frais de maintenance annuels, en vue de garantir la pérennité des ouvrages sur une durée de 30 ans.

Finalement, le gouvernement a opté en faveur du scénario dénommé „Monument dans la Cité“. Ce concept de conservation offre le plus grand potentiel à une intégration des vestiges dans la Cité des Sciences et à une valorisation patrimoniale des installations industrielles. Le compromis entre ces deux objectifs majeurs permet l'insertion optimale du „Monument dans la Cité“. Les vestiges des hauts fourneaux se retrouveront au milieu d'un nouveau quartier de ville, tout en le dominant et en le marquant de leur empreinte indélébile et majestueuse.

Les installations des hauts fourneaux bénéficient d'un degré de conservation différencié correspondant à des objectifs complémentaires. Les éléments significatifs du haut fourneau A et une partie de la Möllerei sont conservés pour documenter le processus de la fonte. Les installations du haut fourneau A sont préservées à un état bien plus intégral que celles du haut fourneau B. En effet, depuis la campagne de réfection en 1987, le haut fourneau A n'a jamais été remis en fonction. De ce fait, le Luxembourg possède probablement le seul haut fourneau rénové et prêt à la production mais en état d'arrêt définitif. Le haut fourneau sert donc à documenter le processus de la fonte et est rendu accessible au public en prenant toutes les précautions nécessaires à la sécurité des visiteurs.

Le haut fourneau B est conservé en silhouette. Le volume extérieur de la Möllerei est préservé dans son ensemble en tant qu'élément caractéristique du site. Les 7 premières travées sont maintenues intégralement et font partie du parcours de visite pour le public. Le reste du bâtiment est transformé en bibliothèque universitaire dénommée „Maison du Livre“.

Le démantèlement de la majeure partie des installations communes aux deux hauts fourneaux (bassins de granulation, aérorefrigérants, etc.) et de la halle des coulées du haut fourneau B a libéré des surfaces importantes pour l'intégration de nouveaux volumes et espaces dans l'intérêt de la Cité des Sciences. Un passage couvert sur l'axe de l'ancien highway traversant le site des hauts fourneaux du nord au sud draine le public vers une grande place publique entre les vestiges industriels qui deviennent le cœur palpitant du nouveau quartier.

5. Travaux à réaliser dans l'immédiat

A l'heure actuelle, tous les travaux de sécurisation et de démantèlement des hauts fourneaux sont terminés. Etant donné que, exposées aux intempéries, les structures métalliques se dégradent rapidement, il faut entamer d'urgence la prochaine étape qui prévoit le traitement des surfaces et les travaux de restauration ainsi que l'intégration des hauts fourneaux dans l'espace urbain de la Cité des Sciences.

D'importants traitements de surfaces sont nécessaires pour préserver les hauts fourneaux à long terme et sécuriser l'espace public dans lequel ils se trouvent. La restauration du haut fourneau A inclut la remise en place des éléments manquants ou démontés mais nécessaires pour comprendre le fonctionnement des installations ainsi que les éléments nécessaires à l'accessibilité en vue d'une ouverture au public dans le Mur. Le haut fourneau B sera traité en surface avec une restauration des éléments nécessaires à l'accessibilité pour des raisons d'entretien.

La spécificité du projet de conservation des hauts fourneaux de Belval est leur intégration dans un nouveau contexte urbain en tant que „Monuments dans la Cité“. Pour augmenter leur visibilité dans le nouvel entourage contemporain, les hauts fourneaux seront mis en scène grâce à une illumination à la lumière blanche qui fait ressortir les structures et les couleurs des vestiges industriels.

Les travaux à réaliser dans l'immédiat porteront donc sur:

- le traitement des surfaces et la restauration du haut fourneau A;
- le traitement des surfaces et la restauration du haut fourneau B;
- l'adaptation des ouvrages au contexte urbain et l'illumination des hauts fourneaux.

*

III. L'IMPACT FINANCIER

La scission du projet en deux phases entraîne que l'impact financier de cette première phase concernant la mise en valeur des hauts fourneaux A et B de Belval sera de 26.750.000 euros. A rappeler que le projet initial, prévoyant parallèlement la réalisation du CNCI sur le site, aurait engagé des dépenses de 38.127.000 euros.

*

IV. AVIS DU CONSEIL D'ETAT ET TRAVAUX PARLEMENTAIRES

1. Le Conseil d'Etat

Dans son avis du 18 décembre 2009 relatif au projet de loi 6065, le Conseil d'Etat regrette que le coût des investissements nécessaires à l'implantation sur le site de Belval du CNCI demande le vote de deux lois consécutives à six ans d'intervalle. A cet égard, il critique le „saucissonnage“ dans la conception et la réalisation d'un ensemble qui aurait tout avantage à rester cohérent.

Dans son avis complémentaire du 20 avril 2010, le Conseil d'Etat déclare partager le souci de la Chambre des Députés d'économiser des deniers publics en relation avec un projet qui ne sert pas directement les besoins vitaux du pays.

La Haute Corporation rappelle néanmoins que l'accord parlementaire requis en vertu de l'article 99 de la Constitution ne constitue qu'une autorisation sans obligation pour le pouvoir exécutif de procéder à la dépense des crédits alloués. Il aurait dès lors été possible à la Chambre des Députés de voter la loi en projet dans sa version initiale et de demander au Gouvernement, par exemple sous forme de motion, de surseoir à la deuxième phase relative à la création des espaces destinés à abriter le Centre national de la culture industrielle, tout en assortissant, le cas échéant, le sursis des conditions jugées indiquées.

Le libellé des amendements ne donne pas lieu à observation de la part du Conseil d'Etat, qui renvoie cependant à son observation figurant dans son avis du 18 décembre 2009 au sujet de l'opportunité d'une autorisation légale, suite à l'adaptation du seuil de l'article 80 de la loi du 8 juin 1999 sur le budget, la comptabilité et la trésorerie de l'Etat suite à la modification de celui-ci par la loi du 29 mai 2009.

2. Les travaux parlementaires

La visite des hauts fourneaux de Belval organisée conjointement avec les membres de la Commission de la Culture en date du 10 février 2010, a permis aux membres de la Commission du Développement durable de se rendre compte de l'urgence de procéder à la restauration des hauts fourneaux. En effet, ils ont pu constater l'état de délabrement avancé des bâtiments et se sont vus expliquer que le coût de leur restauration deviendra, par la force des choses, de plus en plus important au fil du temps.

Lors de l'échange de vues rattaché à cette visite, il avait en outre été établi qu'un concept précis pour la mise en œuvre, l'exploitation et le fonctionnement du Centre national de la Culture Industrielle (CNCI) faisait encore partiellement défaut et qu'il fallait encore en parler en détail et se donner le temps nécessaire afin de clarifier entièrement la situation et toutes les questions connexes qui se posent.

Constatant l'incompatibilité de ces deux considérations, il a été proposé de scinder le projet de loi sous rubrique en deux parties, la première relative à la restauration des hauts fourneaux et la seconde relative à la réalisation du CNCI. De cette manière, l'on pourra immédiatement prendre les mesures urgentes nécessaires pour remettre à neuf les hauts fourneaux et, dans un deuxième temps, débattre sereinement du concept du CNCI. En effet, vu l'état déplorable des hauts fourneaux, il ne serait pas raisonnable d'attendre un concept pour la mise en œuvre du CNCI avant d'entamer leur restauration.

La majorité des membres de la Commission se déclarent d'accord avec la scission du projet et soulignent que les hauts fourneaux A et B de Belval font partie du patrimoine culturel luxembourgeois et doivent donc être restaurés et revalorisés le plus vite possible.

*

V. TEXTE PROPOSE PAR LA COMMISSION

Compte tenu de ce qui précède, la Commission du Développement durable recommande à la Chambre des Députés d'adopter le projet de loi sous rubrique dans la teneur qui suit:

*

PROJET DE LOI

relatif aux travaux de mise en valeur des hauts fourneaux A et B de Belval

Art. 1er.— Le gouvernement est autorisé à procéder aux travaux de mise en valeur des hauts fourneaux A et B de Belval.

Art. 2.— Les dépenses engagées au titre du projet visé à l'article 1er ne peuvent pas dépasser le montant de 26.750.000 euros. Ce montant correspond à la valeur 666,12 de l'indice semestriel des prix de la construction au 1er avril 2008, déduction faite des dépenses déjà engagées par le pouvoir adjudicateur. Ce montant est adapté semestriellement en fonction de la variation de l'indice des prix de la construction précité.

Art. 3.— Les travaux sont réalisés par l'établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest à charge des crédits mis à la disposition de ce dernier dans les conditions et suivant les modalités prévues à l'article 3 de la loi du 25 juillet 2002 portant sur la création d'un établissement public pour la réalisation des équipements de l'Etat sur le site de Belval-Ouest.

Luxembourg, le 21 avril 2010

Le Rapporteur,
Marc SPAUTZ

Le Président,
Fernand BODEN

